

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE
LE 4 SEPTEMBRE 2007 À 20 H, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE
ALAIN-PAGÉ**

SONT PRÉSENTS : M. le maire André Hénault
M^{me} la conseillère Louise Savignac
MM. les conseillers Jean-Pierre Beaulieu, Claude
Bélanger, Robert Bibeau, Robert Groulx et Guy
Rondeau

Les membres du conseil présents forment le quorum sous la présidence
de M. le maire André Hénault.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : M. François Thériault, directeur général
et secrétaire-trésorier
M^{me} Michèle Desfossés, secrétaire

LA SÉANCE EST OUVERTE

Mot du maire

UNE MINUTE DE SILENCE POUR L'HOMME À LA BOÎTE

L'incident est venu ébranler nos certitudes et nous dévoiler des choses.

On ne croyait pas que c'était possible chez nous et pourtant, c'est arrivé.

On ne peut que constater que la différence est souvent mal acceptée dans
notre société.

Que malgré tout une mobilisation importante se soit manifestée, se soit
organisée afin d'affirmer qu'une majorité acceptait cette façon de vivre
qui n'est pas celle de tous.

Ce qui nous redonne espoir dans l'avenir.

Des démarches avaient été entreprises pour l'aider, ce qu'il refusait.

Poussées plus loin, elles n'auraient conduit qu'à faire enfermer pour
longtemps un petit homme qui ne possédait qu'une seule chose, sa liberté.

À ceux et celles qui l'ont harcelé, qui se sont plaints de sa présence, nous
pardonnons.

Nous lui disons bon voyage l'ami, la route entière t'appartient et puisse ta
boîte contenir tous les trésors du monde.

André Hénault

2007-09-4476

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Bibeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE l'ordre du jour suivant soit et est adopté comme suit :

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

Séance ordinaire du 3 juillet 2007
Séance extraordinaire du 12 juillet 2007
Séance ordinaire du 13 août 2007

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

4.0 SECRÉTARIAT

- 4.1 Liste des comptes à payer
- 4.2 Remboursement de taxes
- 4.3 Ville de L'Assomption – Protocole d'entente relative à un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie
- 4.4 Addendas n^o 1 et 2 – Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de L'Assomption – Demande de réponse automatique
- 4.5 Cours de formation – Participation de MM. Jocelyn Bécharde et Sébastien Toustou – Service de la prévention des incendies
- 4.6 Soumissions de bureaux – Préposées au Service des loisirs
- 4.7 Congrès annuel – Association québécoise du loisir municipal – Participation de M^{me} France Rivest
- 4.8 Soumission de bureaux – Salle du conseil
- 4.9 Offre de services professionnels de l'architecte M. Louis Morrissette – Réaménagement de l'hôtel de ville et de la caserne
- 4.10 Le Rendez-vous SAM – Formation contrat de services et acquisition – Participation de MM. Denis Girard et François Thériault
- 4.11 Mutuelles de Prévention R.S. inc. – Offre de services en matière de santé et sécurité au travail – Renouvellement de mandat
- 4.12 Réorganisation policière – Demande d'offre de services à la Sûreté du Québec

5.0 SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Règlement 968-2007 – Concernant le remplacement des ozoneurs à la centrale d'eau potable – Avis de motion
- 5.2 Procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2007
- 5.3 Procès-verbal – Réunion de la commission de voirie tenue le 30 août 2007
- 5.4 Règlement 935-2006 – Infrastructures des rues Riendeau, Roméo-Gagné, Gérard-Côté et boulevard L'Assomption Ouest – Acceptation finale et paiement de la retenue
- 5.5 Règlement 966-2007 – Soumissions – Travaux de réaménagement centre Alain-Pagé – Octroi du contrat
- 5.6 Règlements 935-2006 et 922-2005 – Infrastructures boulevard L'Assomption Ouest – Certificat de paiement n^o 8 et acceptation provisoire

6.0 REQUÊTES

- 6.1 Centre de prévention du suicide – Demande d'aide financière
- 6.2 Théâtre Advienne que pourra – Demande de partenariat Été 2008
- 6.3 Transcontinental offre de publicité – Cahier spécial L'Action AAA et les 125 ans de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de Joliette
- 6.4 Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette, Christ-Roi et Notre-Dame-de-L'Entente – Demande d'aide financière Opération Bonne Mine
- 6.5 Club de hockey L'Action junior AAA – Demande d'aide financière

7.0 INFORMATION

- 7.1 Rapport des permis de construction – Août 2007
- 7.2 Régie de police de la région de Joliette – Procès-verbaux Séance du 13 juin 2007
- 7.3 Lettre de M^{me} Francine Piché – Théâtre Advienne que pourra
- 7.4 Rapport du Service de la prévention des incendies – Mois de juillet 2007

8.0 AUTRES SUJETS

- 8.1 Lettre de M. Richard Munger – Localisation d'aménagement d'une aire de stationnement

ADOPTÉE

2007-09-4477

PROCÈS-VERBAUX

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les procès-verbaux suivants soient et sont adoptés comme ils ont été rédigés;

- séance ordinaire du 3 juillet 2007;
- séance extraordinaire du 12 juillet 2007;
- séance ordinaire du 13 août 2007.

ADOPTÉE

2007-09-4478

LISTE DES COMPTES À PAYER

ATTENDU les registres des chèques des fournisseurs du 14 août au 4 septembre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget et dans les règlements d'emprunt;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire le paiement des dépenses suivantes :

- chèques des fournisseurs n^{os} 16 306 à 16 365, du 14 août au 4 septembre 2007, pour un montant de 148 120,58 \$;

Le tout tel qu'il apparaît sur les registres des chèques des fournisseurs.

ADOPTÉE

2007-09-4479

REMBOURSEMENT DE TAXES

ATTENDU les rapports du directeur général adjoint datés du 11 juillet et du 15 août 2007, concernant le remboursement de taxes foncières;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder au remboursement des taxes foncières pour un total de 896,77 \$, suivant les listes produites par le directeur général adjoint les 11 juillet et 15 août 2007.

ADOPTÉE

2007-09-4480

**VILLE DE L'ASSOMPTION – PROTOCOLE D'ENTENTE
RELATIVE À UN PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE POUR LA
PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

ATTENDU que par la résolution 2007-08-0461, les membres du conseil de la ville de L'Assomption acceptaient le projet de protocole d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, préparé par le Service de la prévention des incendies de la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent le protocole d'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de L'Assomption;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente à intervenir entre les deux parties;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Chantal Bédard, greffière de la Ville de L'Assomption et à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE

ADDENDAS N^{OS} 1 ET 2 – ENTENTE RELATIVE À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN D'AIDE MUTUELLE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE AVEC LA VILLE DE L'ASSOMPTION – DEMANDE DE RÉPONSE AUTOMATIQUE

2007-09-4481

ATTENDU que par la résolution 2007-09-4480, les membres du conseil de la municipalité acceptaient de signer une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de L'Assomption;

ATTENDU que le Service de la prévention des incendies de la municipalité de Saint-Charles-Borromée couvre le territoire de la municipalité de Saint-Paul;

ATTENDU qu'il y a lieu de détailler les modalités d'application pour une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, pour une partie du territoire de la municipalité de Saint-Paul;

ATTENDU que les membres du conseil de la municipalité sont d'accord pour modifier le plan d'aide mutuelle signé avec la Ville de L'Assomption, afin d'y prévoir l'application d'une demande d'assistance automatique;

**Sur la proposition de Robert Groulx
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie, intervenue entre la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et la Ville de L'Assomption, soit modifiée de manière à y inclure une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, pour une partie du territoire de Saint-Paul et Saint-Gérard-Majella;

QUE les modalités d'application pour une demande d'assistance automatique, en vertu du schéma de couverture de risques, soient celles établies aux addendas n^{OS} 1 et 2 de l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre les deux parties;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient et sont autorisés à signer lesdits addendas n^{OS} 1 et 2 pour et au nom de la Municipalité;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Chantal Bédard, greffière de la Ville de L'Assomption et à M. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies.

ADOPTÉE

2007-09-4482

COURS DE FORMATION – PARTICIPATION DE MM. JOCELYN BÉCHARD ET SÉBASTIEN TOUSTOU – SERVICE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES

ATTENDU le rapport SI-07-18 du directeur du Service de la prévention des incendies, daté du 27 août 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent MM. Jocelyn Béchard et Sébastien Toustou à participer aux cours suivants :

M. Jocelyn Béchard	cours de Mécanisme de détection	120 \$
M. Sébastien Toustou	cours de Construction I Petits bâtiments	170 \$
	Électricité et chauffage – Petits bâtiments	130 \$

QUE la Municipalité défraye les frais d'inscription et les autres dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Jacques Fortin, directeur du Service de la prévention des incendies et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4483

SOUSSIONS DE BUREAUX – PRÉPOSÉES AU SERVICE DES LOISIRS

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- Buro Plus 5 684,97 \$
- Équipement de bureau Joliette 6 157,76 \$

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans les revenus supplémentaires;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent l'achat de deux bureaux pour les préposées au Service des loisirs et à cet effet retiennent la soumission présentée par Buro Plus au montant de 5 684,97 \$;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires et à M^{me} France Rivest, préposée au Service des loisirs.

ADOPTÉE

2007-09-4484

CONGRÈS ANNUEL – ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DU LOISIR MUNICIPAL – PARTICIPATION DE M^{ME} FRANCE RIVEST

ATTENDU la tenue du congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra à Sherbrooke les 19 et 20 septembre 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent M^{me} France Rivest, coordonnatrice du Service des loisirs, à participer au congrès annuel de l'Association québécoise du loisir municipal qui se tiendra à Sherbrooke les 19 et 20 septembre 2007 et que la Municipalité défraie le coût de 735,02 \$ pour l'inscription et l'hébergement, ainsi que les autres dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4485

SOMISSION DE BUREAUX – SALLE DU CONSEIL

ATTENDU la soumission présentée par M. Denis Plouffe, ébéniste artisan;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans les revenus supplémentaires;

Sur la proposition de Guy Rondeau

Appuyée par Robert Groulx

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité retiennent l'offre de M. Denis Plouffe pour la fabrication de bureaux pour la salle du conseil municipal au montant de 4 444,05 \$, taxes incluses;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme et à M. Denis Plouffe, ébéniste artisan.

ADOPTÉE

2007-09-4486

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS DE L'ARCHITECTE M. LOUIS MORRISSETTE – RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE LA CASERNE

ATTENDU l'offre de services professionnels présentée par M. Louis Morrissette, architecte, datée du 28 août 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Robert Groulx

Appuyée par Guy Rondeau

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent l'offre de services présentée par M. Louis Morrissette, architecte, quant à la préparation des estimations budgétaires pour les alternatives 2, 3, 4 et 5 mentionnées à ladite offre au montant de 3 900 \$, taxes en sus;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Louis Morrissette, architecte et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4487

LE RENDEZ-VOUS SAM – FORMATION CONTRAT DE SERVICES ET ACQUISITION – PARTICIPATION DE MM. DENIS GIRARD ET FRANÇOIS THÉRIAULT

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu

Appuyée par Guy Rondeau

Il est résolu à l'unanimité :

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent MM. Denis Girard et François Thériault à participer à la journée d'information Le Rendez-vous SAM qui se tiendra le jeudi 18 octobre 2007, à Drummondville;

QUE la Municipalité rembourse les frais d'inscription au montant de 50 \$ taxes en sus, par participant, et les autres dépenses inhérentes sur présentation des pièces justificatives;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4488

MUTUELLES DE PRÉVENTION R.S. INC. – OFFRE DE SERVICES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL RENOUELEMENT DE MANDAT

ATTENDU l'offre de service présentée par la firme Mutuelles de Prévention R.S. inc., relativement au dossier santé et sécurité au travail, pour la période commençant le 9 septembre 2007 et se terminant le 8 septembre 2008;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Jean-Pierre Beaulieu
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité renouvellent le mandat avec la firme Mutuelles de Prévention R.S. inc., relativement au dossier en matière de santé et sécurité au travail, du 9 septembre 2007 au 8 septembre 2008, pour un montant annuel de 2 350 \$, taxes en sus;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer le contrat donnant effet aux présentes;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roland Simoneau, conseiller en santé et sécurité et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4489

RÉORGANISATION POLICIÈRE – DEMANDE D'OFFRE DE SERVICES À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

ATTENDU l'entente intermunicipale relative à l'organisation et au maintien d'un corps de police sur les territoires de Crabtree, Joliette, Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-des-Prairies, Saint-Ambroise-de-Kildare, Saint-Charles-Borromée, Saint-Paul, Saint-Thomas, Sainte-Mélanie et Village Saint-Pierre et prévoyant la création d'une régie intermunicipale intervenue le 5 mars 1998;

ATTENDU que la Ville de Joliette et les Municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes et Sainte-Mélanie ont informé la Régie intermunicipale de police de la région de Joliette de leur intention de mettre fin à l'entente ayant mené à sa création, le tout conformément à l'article 15 de l'entente susmentionnée;

CONSIDÉRANT que la Ville de Joliette a rejeté les propositions qui lui ont été faites par les autres Municipalités de la MRC, dans le but de renouveler l'entente créant la régie et de maintenir notre corps de police municipal, même si cette offre faisait passer son coût à la Régie au même montant que le coût exigé par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que les Municipalités de Notre-Dame-de-Lourdes, Sainte-Mélanie et la Ville de Joliette ont accepté l'offre de services de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT qu'une desserte à sept municipalités n'est pas envisageable pour les autres municipalités rurales, à cause du coût de l'exercice;

CONSIDÉRANT qu'une régie à deux municipalités, Notre-Dame-des-Prairies et Saint-Charles-Borromée, serait plus onéreuse et engagerait des efforts immenses pour créer un tel corps de police, se doter d'un poste de police et répondre aux événements majeurs qui pourraient survenir sur le territoire;

CONSIDÉRANT que l'entente intermunicipale prendra fin le 11 avril 2008;

**Sur la proposition de Claude Bélanger
Appuyée par Robert Groulx
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité demandent au ministre de la Sécurité publique du Québec d'autoriser la Sûreté du Québec à proposer à la Municipalité de Saint-Charles-Borromée une offre de services en bonne et due forme pour la desserte de son territoire;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Jacques Dupuis, ministre de la Sécurité publique, à M. Jacques Beaupré, commandant du district Montréal-Laval-Laurentides-Lanaudière, à M. Richard B. Morasse, secrétaire de la Régie intermunicipale de la région de Joliette et à M. Jasmin Rainville, président de la Fraternité des policiers et des policières du corps de police de Joliette.

ADOPTÉE

2007-09-4490

Non utilisé

Avis de motion

RÈGLEMENT 968-2007 – DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES OZONEURS À LA CENTRALE D'EAU POTABLE ET L'EMPRUNT D'UNE SOMME DE 2 105 000 \$ AVIS DE MOTION

M. le conseiller Claude Bélanger donne un avis de motion à l'effet d'adopter, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant des travaux de remplacement des ozoneurs de la centrale d'eau potable, pour un montant de deux millions cent cinq mille dollars (2 105 000 \$), ainsi que l'emprunt d'une somme n'excédant pas deux millions cent cinq mille dollars (2 105 000 \$).

Les membres du conseil présents, ayant tous reçu une copie du règlement 968-2007, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal.

2007-09-4491

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 AOÛT 2007

ATTENDU le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2007;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 27 août 2007 soit et est adopté comme il a été rédigé.

ADOPTÉE

2007-09-4492

PROCÈS-VERBAL – RÉUNION DE LA COMMISSION DE VOIRIE TENUE LE 30 AOÛT 2007

ATTENDU le procès-verbal de la réunion de la commission de voirie, tenue le 30 août 2007;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget dans la réserve pavage Visitation, dans les surplus et dans le règlement d'emprunt 935-2006;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité acceptent le procès-verbal de la commission de voirie tenue le 30 août 2007, tel qu'il a été rédigé;

QUE les membres du conseil de la municipalité accordent le contrat pour la fourniture et le transport de sel à déglacer pour la saison 2007-2008 à Sifto Canada Corp., au montant de 73,47 \$ la tonne métrique, taxes en sus, et retiennent les services de Terrassement BLR inc. à titre de transporteur pour la saison 2007-2008;

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à :

1. faire exécuter les travaux d'ajout de deux lampes au poteau existant dans le terre-plein du boulevard L'Assomption et une lampe dans le rond-point, le tout pour une dépense d'environ 2 000 \$;
2. faire des démarches d'appels d'offres en vue du resurfacement de la rue de la Visitation, tronçon de la Petite-Noraie et Saint-Georges, pour une dépense d'environ 25 000 \$ et à prendre les crédits dans la réserve pavage Visitation;
3. faire exécuter en régie les travaux d'aménagement de la phase I du stationnement de la Maison Antoine-Lacombe, pour une dépense d'environ 50 000 \$ et à prendre les crédits à même les surplus;
4. faire des appels d'offres publics pour la vente du camion balai-brosse Sunvac de l'année 1981 et du camion Chevrolet pick-up 2500 de l'année 1990;
5. faire déplacer la lampe de rue située face au 11, rue des Ormeaux de l'autre côté de la rue Félix-Leclerc, le tout aux frais des demandeurs et conditionnellement à ce que le propriétaire du 5, rue des Ormeaux, donne son accord;
6. faire remplacer les arbres suivants, le tout pour une dépense d'environ 5 000 \$:

- ilot Bastien	10 arbres
- parc du D ^r -Yvon-Gauthier	4 arbres
- boulevard L'Assomption	4 arbres
- parc Saint-Jean-Bosco	7 arbres

7. faire exécuter en régie les travaux de plantation d'arbres dans le terre-plein de la nouvelle partie du boulevard L'Assomption Ouest, pour une dépense d'environ 5 000 \$ et de prendre les crédits dans le règlement 935-2006;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à MM. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme, Jean-Pierre Héту, surintendant de la Division des travaux publics et Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4493

RÈGLEMENT 935-2006 – INFRASTRUCTURES DES RUES RIENDEAU, ROMÉO-GAGNÉ, GÉRARD-CÔTÉ ET BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST – ACCEPTATION FINALE ET PAIEMENT DE LA RETENUE

ATTENDU la recommandation de M.Thierry Freire, ingénieur, en date du 27 août 2007, concernant la libération de la retenue finale;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 935-2006;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 33 095,46 \$ à l'entrepreneur Sintra inc., à titre de paiement final (retenue contractuelle de 5 %) pour les travaux d'infrastructures des rues Riendeau, Roméo-Gagné, Gérard-Côté et du boulevard L'Assomption;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4494

RÈGLEMENT 966-2007 – SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT CENTRE ALAIN-PAGÉ – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU les soumissions reçues, à savoir :

- | | |
|------------------------------------|---------------|
| - Les entreprises Christian Arbour | 149 195,00 \$ |
| - Gilles Malo inc. | 158 700,00 \$ |
| - Construction Hébert et Hébert | 160 596,75 \$ |
| - Les constructions ALP | 163 358,00 \$ |

ATTENDU les rapports de M. Michel Arcand, architecte, datés du 28 et du 30 août 2007, à l'effet que la soumission la plus basse est conforme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles dans le règlement 966-2007;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Louise Savignac
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent les travaux de réaménagement du centre Alain-Pagé et à cet effet, accordent le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les entreprises Christian Arbour, au montant de 149 195 \$;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer tous les documents donnant effet aux présentes;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise aux soumissionnaires, à M. Michel Arcand, architecte et à M. Denis Girard, coordonnateur de la Division génie et urbanisme.

ADOPTÉE

2007-09-4495

**RÈGLEMENTS 935-2006 ET 922-2005 – INFRASTRUCTURES
BOULEVARD L'ASSOMPTION OUEST – CERTIFICAT DE
PAIEMENT N^o 8 ET ACCEPTATION PROVISOIRE**

ATTENDU le certificat de paiement n^o 8 émis par M. Jacques Rondeau, technicien senior, en date du 30 août 2007;

ATTENDU que des crédits sont disponibles dans les règlements d'emprunt 935-2006 et 922-2005;

**Sur la proposition de Guy Rondeau
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à payer la somme de 66 499,12 \$ à l'entrepreneur Généreux Construction inc. pour les travaux d'infrastructures du boulevard L'Assomption, selon la répartition suivante :

- règlement 935-2006 65 910,14 \$
- règlement 922-2005 588,97 \$

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4496

**CENTRE DE PRÉVENTION DU SUICIDE – DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE**

ATTENDU la lettre reçue par M^{me} Martine Préville, présidente du Centre de prévention du suicide de Lanaudière, concernant une demande de soutien financier afin de mener à bien leur mission;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts humanitaires poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser au Centre de prévention du suicide de Lanaudière la somme de 125 \$, à titre d'aide financière;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Martine Préville, présidente du Centre de prévention du suicide de Lanaudière et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

THÉÂTRE ADVIENNE QUE POURRA – DEMANDE DE PARTENARIAT – ÉTÉ 2008

ATTENDU la demande de partenariat présentée par le Théâtre Advienne que pourra, en date du 28 août 2007;

2007-09-4497

ATTENDU que les membres du conseil sont d'avis que la tenue d'une pièce de théâtre dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe est un excellent moyen de promotion pour la municipalité;

ATTENDU que le Théâtre Advienne que pourra s'est engagé à donner une représentation exclusivement pour la municipalité de Saint-Charles-Borromée;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Jean-Pierre Beaulieu
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE les membres du conseil acceptent que la Municipalité soit partenaire avec le Théâtre Advienne que pourra en vue de la présentation d'une pièce de théâtre dans les jardins de la Maison Antoine-Lacombe et à cet effet, accordent une subvention au montant de 5 000 \$ au Théâtre, pour la tenue de l'événement;

QUE le maire M. André Hénault et le directeur général et secrétaire-trésorier M. François Thériault soient autorisés à signer le protocole d'entente donnant effet à la présente;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Audrey Thériault du Théâtre Advienne que pourra et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

TRANSCONTINENTAL OFFRE DE PUBLICITÉ – CAHIER SPÉCIAL – L'ACTION AAA ET LES 125 ANS DE LA SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE JOLIETTE

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre de publicité de Transcontinental pour un cahier spécial.

Après discussion de ce projet, il est décidé de ne pas y donner suite.

2007-09-4498

SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL DE JOLIETTE, CHRIST-ROI ET NOTRE-DAME-DE-L'ENTENTE – DEMANDE D'APPUI FINANCIER – OPÉRATION BONNE MINE

ATTENDU la lettre de M. Gilles St-Pierre, président, datée du mois d'août 2007, concernant une demande d'appui financier pour l'Opération Bonne Mine;

ATTENDU que les membres du conseil désirent encourager les buts poursuivis par cet organisme;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Louise Savignac
Appuyée par Guy Rondeau
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la somme de 500 \$ à la Société Saint-Vincent-de-Paul de Joliette, Christ-Roi et Notre-Dame-de-l'Entente, à titre d'aide financière dans le cadre de l'Opération Bonne Mine;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Gilles St-Pierre, président et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

2007-09-4499

CLUB DE HOCKEY L'ACTION JUNIOR AAA – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU la demande de M. Sylvain Fréchette, président du Club de hockey L'Action Junior AAA de Joliette, le 24 juillet 2007, concernant une demande d'aide financière;

ATTENDU que la Municipalité obtiendra de la publicité en contrepartie de son aide financière;

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget;

**Sur la proposition de Robert Bibeau
Appuyée par Claude Bélanger
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE les membres du conseil de la municipalité autorisent le directeur général et secrétaire-trésorier à verser une somme de 3 000 \$ au Club de hockey L'Action Junior AAA, pour l'achat d'un panneau publicitaire;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Sylvain Fréchette, président du Club de hockey L'Action Junior AAA et à M. Roma Arbour, directeur général adjoint.

ADOPTÉE

Information

INFORMATION

- Rapport des permis de construction – Août 2007
- Régie de police de la région de Joliette – Procès-verbaux – Séance de 13 juin 2007
- Lettre de M^{me} Francine Piché – Théâtre Advienne que pourra
- Rapport du Service de la prévention des incendies – Mois de juillet 2007

LETRE DE M. RICHARD MUNGER – LOCALISATION D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT

Ce dossier est transmis au comité consultatif d'urbanisme pour étude et recommandation.

LEVÉE DE LA SÉANCE : 21 h 25

(Signé) André Hénault

André Hénault
Maire

(Signé) François Thériault

François Thériault, urb. M.A.
Directeur général et secrétaire-trésorier